ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 99703

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les attentes de la chambre syndicale de la boucherie du Cher, relativement à la nouvelle politique européenne de développement rural. Tout en soutenant celle-ci, les représentants de la boucherie artisanale souhaitent, d'une part, que les aides européennes à la création d'une activité dans le cadre de la diversification de l'économie agricole soient accordées de manière à ne pas déstabiliser le tissu artisanal rural qui contribue au service de proximité ; d'autre part, dans l'objectif de dynamiser les activités artisanales rurales, ils désirent bénéficier d'aides équivalentes à celles perçues par les agriculteurs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner aux demandes de la chambre syndicale de la boucherie du Cher.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du règlement de développement rural est l'occasion de rechercher un développement cohérent et équilibré du monde rural. De nombreux acteurs souhaitent en particulier participer activement à l'élaboration de la programmation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la déconcentration de la programmation de développement rural, traduite par un important volet territorial qui comporte notamment l'ensemble de l'axe 3 relatif à la qualité de la vie en milieu rural et à la diversification de l'économie rurale. Le Plan stratégique national, en conformité avec les priorités de l'Union européenne, a par ailleurs arrêté comme priorité au titre de l'axe 3 la création d'emplois en lien avec le maintien et le développement de l'attractivité des territoires ruraux pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs. Ainsi, au-delà de la diversification des activités des exploitations agricoles, c'est aussi le maintien et le développement des micro-entreprises dans tous les domaines de l'économie rurale qui est recherché. Ce travail d'élaboration du volet régional est réalisé en concertation avec les collectivités territoriales, mais aussi avec les partenaires locaux du développement rural (professionnels agricoles, mais aussi les représentants des autres secteurs d'activité au travers notamment des différentes chambres consulaires) et c'est dans ce cadre que l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale seront recherchées.

Données clés

Auteur : M. Louis Cosyns
Circonscription : Cher (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99703
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE99703

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7172
Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10312